178-2016-05-03-DI01

Transmis en Sous-Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 MAI 2016

à Argenton l'Eglise – Salle des Fêtes
Date de la convocation : 27 AVRIL 2016

Nombre de délégués en exercice : **63**
Présents : **47**
Excusés avec procuration : **6**
Absents : **10**
Votants : **53**

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES VÉLOS ET CONTRAT DE LOCATION

Secrétaire de la séance : M. MORICEAU Claude

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, HOUTEKINS, PINEAU et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, M. SAUVETRE, Mme MENUAULT, M. DUGAS, Mme LUMINEAU-VOLERIT, MM. ROCHARD S, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, FERJOU, CHARPENTIER, Mme RENAULT, M. MILLE, Mmes BABIN, KIMBOROWICZ, M. MORICEAU C, Mmes BERTHELOT, SAUVESTRE, M. BOULORD, Mme GUIDAL, M. EPIARD, Mmes METAIS-GRANGER, RIVEAULT, MM. NERBUSSON, CHARRE, MORIN, COCHARD, DUMEIGE, DUMONT, Mmes ROUX et SUAREZ – Suppléants : Mmes TIREL et RAT.

Excusés avec procuration : MM. AUBERT, FUSEAU, BOUTET, Mmes MEZOUAR, RANDOULET et HEMERYCK-DONZEL qui avaient respectivement donné procuration à Mmes KIMBOROWICZ, RIVEAULT, MM. PAINEAU, PINEAU, COCHARD et DUMONT.

Absents : Mmes BONNIN, ROBEREAU, POTRIQUIER, CUABOS, MAHIET-LUCAS, MM. BIGOT, BREMAND, DUHEM, SINTIVE et COLLOT.

V.2016-05-03-DI01 - PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES VÉLOS ET CONTRAT DE LOCATION.

Rapporteur : Pierre RAMBAULT

Vu la délibération V.2015-07-07-DI04 du 7 juillet 2015 approuvant la convention « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte » avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le programme d'action associé,

Vu la décision du COPIL PADREC du 13 avril 2016,

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite développer sur son territoire une offre de location de vélos et vélos à assistance électrique complémentaire des offres existantes proposées par Emmaüs et ses partenaires. L'objectif est de proposer une offre de transport alternative aux touristes et aux habitants du territoire.

Ainsi, il est proposé de s'appuyer sur des gestionnaires qui accepteront d'assurer la location des vélos en signant une convention de mise à disposition, jointe en annexe 1. La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition gracieusement les vélos et des accessoires (casque, gilet jaune, compteur, panier, siège bébé). Le gestionnaire assure la location et l'entretien des vélos, suivant le carnet d'entretien fourni, à ses frais. En contrepartie, il conserve les recettes de la location.
La convention de mise à disposition précise que si les vélos ne sont pas restitués ou s'ils sont endommagés, le gestionnaire peut encaisser le dépôt de garantie. Si le gestionnaire n'est pas en mesure de restituer les vélos, et ce en bon état, ainsi que les accessoires fournis, à la fin de la convention de mise à disposition, la Communauté de Communes du Thouarsais sera en droit de facturer le montant des dépôts de garantie et le coût des accessoires au gestionnaire.

La Communauté de Communes a établi un contrat de location qui devra être utilisé par les gestionnaires des vélos. Ce contrat, joint en annexe 2, et les conditions générales d'accès et d'utilisation associées doivent être signées par les clients. Ces documents précisent notamment :

- les tarifs définis pour la location des vélos et vélos à assistance électrique (VAE)

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20160503-V-160503-DI01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2016
Date de réception préfecture : 12/05/2016

Durée	Vélo	VAE
1/2 journée	5 €	8 €
journée	8 €	13 €
semaine	15 €	25 €
mois	30 €	50 €

- le montant des cautions qui doivent être déposées lors de la signature du contrat :
  - Vélo : 400 €
  - Vélo à assistance électrique : 1 200 €
- La durée de location est fixée à 3 mois consécutifs maximum. Elle peut être reconduite sous condition de disponibilité des vélos.
- Les clients s'engagent à payer les réparations liées aux détériorations dont ils sont responsables sur la base de la grille de tarifs annexée au contrat de location.

La Communauté de Communes s'engage :

- à proposer la location de vélos sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de Thouars. En effet, sur cette commune d'autres offres de location de vélos existent déjà.
- A proposer la location de vélos à assistance électrique sur l'ensemble de son territoire.
- A communiquer sur l'offre de location.

Les premiers vélos seront mis à disposition du site « Adillons Vacances » qui en assurera la gestion pendant la saison estivale.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'Approuver la convention de mise à disposition de vélos et vélos à assistance électrique, jointe en annexe,
- d'Approuver le contrat de location et les conditions générales d'accès et d'utilisation, joints en annexes,
- d'Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition avec les gestionnaires volontaires et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Décision du Conseil Communautaire</u> : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, en l'Hôtel des Communes du Thouarsais, le 3 mai 2016.

Le Président,
Bernard PAINEAU

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20160503-V-160503-DI01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2016
Date de réception préfecture : 12/05/2016